

DDPP 54 Service Santé et Protection Animales et Environnement	ÉCHANGES INTRACOMMUNAUTAIRES / EXPORTATIONS DEMANDE DE CERTIFICAT SANITAIRE à adresser à la DDPP 54 par fax au 03 57 29 16 60 ou par mail à ddpp@meurthe-et-moselle.gouv.fr au plus tard dans les 48 heures précédant le départ	Rev 6 2022
--	---	------------------

Identité du demandeur :

Adresse.....

Dénomination de l'entreprise :.....

Identifiant obligatoire (EDE,SIRET, EGET ou INUAV) :.....

Téléphone et adresse mail du demandeur :.....

Espèce des animaux exportés :..... **Quantité :**.....

Type de destination : Élevage Engraissement Boucherie (rayer la mention inutile)

Autre (préciser) :.....

Départ prévu le (date et heure) ___ / ___ / ___ à ___ H ___

N° téléphone sur lieu de départ (si différent du demandeur):

Date et heure souhaitée de réception du certificat à la DDPP :

le ___ / ___ / ___ à ___ H ___ BV/PC/OV/CP : dans les 24h avant le départ

EQ : dans les 48h avant le départ

Nom et adresse du LIEU DE DÉPART (si différent du demandeur) :

Identifiant obligatoire (EDE,SIRET,EGET ou INUAV):.....

Nom et adresse du LIEU DE DESTINATION :

Identifiant ou n° Agrément :

Nom et adresse du DESTINATAIRE (si différent du lieu de destination):

Identifiant ou n° Agrément:.....

Durée prévue du transport (en heures):

Nom et adresse du TRANSPORTEUR :

.....
.....
.....

Pour les équins : le voyage est à caractère commercial : oui / non (rayer la mention inutile)

Important : Les transports à caractère commercial d'équins enregistrés imposent au transporteur d'être titulaire d'une autorisation de transport de type 1 ou de type 2 (type2 = transports d'une durée de plus de huit heures, dans ce cas le véhicule doit disposer d'un agrément pour les voyages de longue durée).

Pour les bovins, porcins, ovins, caprins, volailles, poissons :

Autorisation de transport type 1 requise pour trajet de plus de 65km et moins de 8 heures :.....

Nom, prénom et numéro de certificat de compétence du ou des convoyeurs :

Si transport de plus de 8 heures soumis à autorisation, numéro d'autorisation de transport de type 2 en cours de validité:

Numéro d'immatriculation du ou des véhicules et numéro d'agrément si transport de plus de 8 heures soumis à autorisation de type 2:.....

Fait à : le ____ / ____ / _____ **NOM Prénom**
SIGNATURE

IMPORTANT : La DDPP doit être informée de l'exportation au moins 48H avant le départ. En cas de non respect de cette règle, les demandes d'export peuvent se voir refusées.

Pièces à joindre :

- Un certificat établi par le vétérinaire sanitaire, portant les mentions suivantes :
 - o Animal / animaux en bonne santé
 - o Animal / animaux aptes au transport attesté dans les 24 heures avant le départ .
 - o Animal / animaux indemnes de maladies réputées contagieuses
 - Les DAB, passeports et ASDA en cours de validité, datés et signés ; ou pour les autres espèces les documents d'identification réglementaires des animaux (carnet d'identification du cheval + n° transpondeur)
 - Liste des animaux, avec les n° d'identification individuelle. Pour les pays tiers, fournir également date de naissance, n° de cheptel naisseur et éleveur, race.
 - * Attestation sanitaire Eleveur (absence de mortalité anormale, désinsectisation si nécessaire)
- Modèle disponible sur demande à la DDPP.

Se renseigner auprès de la DDPP pour connaître les autres documents à fournir suivant les cas.